

REGLEMENT INTERIEUR



Service Enfance Jeunesse de Tournefeuille

Accueils de loisirs périscolaires
Mercredis et vacances
Accueils Jeunes
Tiers-lieu
Chantiers

Sommaire

Les accueils de loisirs associés aux écoles (ALAE) en période scolaire.....	2
Horaires d'ouverture (ALAE).....	2
Conditions d'accueil.....	2
Les accueils de loisirs des mercredis après-midi	3
Horaires d'ouverture (mercredis).....	3
Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires	3
Horaires d'ouverture (ALSH).....	3
Les modalités d'inscription et de réservation	3
Dossier Unique d'Inscription (DUI)	3
Conditions d'accueil	3
Réservations.....	3
Les modifications ou annulations	4
Les journées « découverte » (JD) et les bivouacs	4
Conditions d'accueil	4
Les réservations aux activités	4
Conditions d'annulations	4
L'accueil de loisirs Jeunes des mercredis après-midi (le Quai).....	4
Conditions d'accueil	4
Les horaires d'ouverture.....	5
L'accueil de loisirs Jeunes sans hébergement (le Quai)	5
Conditions d'accueil	5
Horaires d'ouverture	5
Les modalités d'inscription et de réservation au « Quai » (mercredis et vacances)	5
Dossier Unique d'Inscription (DUI)	5
Réservations.....	5
Modifications ou annulations.....	5
L'accueil de loisirs Jeunes des mercredis après-midi (L'Archipel) ..	6
Conditions d'accueil	6
Les horaires d'ouverture.....	6
Réservations.....	6
Modifications ou annulations.....	6
L'accueil de loisirs Jeunes sans hébergement (L'Archipel)	6
Horaires d'ouverture	6
La responsabilité de l'accueil de Loisirs s'arrête à 18h précises. ...	6
Conditions d'accueil.....	6
Réservations.....	6
Modifications ou annulations.....	6
L'Archipel, tiers-lieu éducatif.....	7
Infos pratiques & contacts	8
Service Enfance-Jeunesse.....	8
Les différentes structures.....	8

Les accueils de loisirs associés aux écoles (ALAE) en période scolaire

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) s'adresse à tous les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Tournefeuille dont les parents auront au préalable déposé le Dossier Unique d'Inscription ou sa réactualisation pour l'année scolaire en cours.

Pour tous les enfants présents durant l'ALAE, les documents contenus dans le Dossier Unique d'Inscription (DUI) doivent être remis, complétés et signés, aux dates et lieux communiqués aux familles.

Toute modification des informations portées sur le DUI doit être signalée par écrit au directeur de l'ALAE.

Horaires d'ouverture (ALAE)

ALAE concernés : *Petit Train maternelle, Mirabeau maternelle, Petit Chêne, Georges Lapierre élémentaire et maternelle, Crayons de Couleur, Pablo Picasso, Moulin à Vent maternelle et élémentaire, Château maternelle et élémentaire*

	Matin	Mi-journée	Après-midi
Lundi	7h30 – 8h20	11h30 – 13h45	16h – 18h30
Mardi	7h30 – 8h20	11h30 – 13h45	16h – 18h30
Mercredi	7h30 – 8h20		11h30 – 18h
Judi	7h30 – 8h20	11h30 – 13h45	16h – 18h30
Vendredi	7h30 – 8h20	11h30 – 13h45	16h – 18h30

ALAE concernés : *Petit Train élémentaire et Mirabeau élémentaire*

	Matin	Mi-journée	Après-midi
Lundi	7h30 – 8h20	11h30 – 14h	16h15 – 18h30
Mardi	7h30 – 8h20	11h30 – 14h	16h15 – 18h30
Mercredi	7h30 – 8h20		11h30 - 18h
Judi	7h30 – 8h20	11h30 – 14h	16h15 – 18h30
Vendredi	7h30 – 8h20	11h30 – 14h	16h15 – 18h30

Durant les heures d'ouverture, l'équipe de l'ALAE est responsable des enfants que les enseignants lui ont confiés.

Les parents doivent :

- notifier par écrit au responsable tout départ inhabituel de l'ALAE,
- informer par écrit tout changement concernant les personnes autorisées à récupérer leur(s) enfant(s).
- Transmettre tout type d'information permettant d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil de l'enfant (PAI, Notification MDPH, extraits de jugements, ...)

Le matin, les enfants qui utilisent les transports scolaires pour se rendre à l'école, sont confiés à leur arrivée, à l'ALAE.

L'après-midi, Les enfants qui utilisent les transports scolaires pour se rendre à leur domicile sont sous la responsabilité du personnel de l'ALAE jusqu'au départ vers le bus.

Conditions d'accueil

Nous demandons aux familles :

- D'accéder aux ALAE par les lieux d'accueil prévus à cet effet,
- D'accompagner les enfants de maternelle,
- De signaler, le matin, l'arrivée de leur enfant aux personnes chargées de l'accueil afin que sa présence soit enregistrée,
- De signaler si l'enfant fréquentera l'ALAE du midi aux personnes chargées de l'accueil

- D'indiquer, le soir, le départ de leur enfant aux personnes chargées d'enregistrer sa sortie.

La responsabilité de l'ALAE s'arrête à 18h30 précises.

NB : La facturation de l'ALAE, sera faite au réel de la présence de l'enfant.

Les accueils de loisirs des mercredis après-midi

Le mercredi, les Accueils de Loisirs sont ouverts sur l'ensemble des sites : *Petit Train maternelle et élémentaire, Mirabeau maternelle et élémentaire, Petit Chêne, Georges Lapierre élémentaire et maternelle, Crayons de Couleur, Pablo Picasso, Moulin à Vent maternelle et élémentaire, Château maternelle et élémentaire,*

Horaires d'ouverture (mercredis)

Tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 11h30 à 18h (avec repas) ou de 13h15 à 18h (sans repas).

- À 11h30, seuls les enfants dont les parents auront rempli les formalités d'inscription **et de réservation** pour l'Accueil de Loisirs des mercredis après-midi seront pris en charge par l'équipe d'animation,
- Pour les parents qui effectuent une réservation sur une 1/2 journée sans repas, arrivée de l'enfant entre 13h15 et 14h,
- Départ des enfants : de 16h30 à 18h. Les parents doivent signaler le départ de leur enfant auprès des personnes de l'accueil chargées d'enregistrer sa présence,
- Les parents doivent notifier par écrit au directeur de l'Accueil de Loisirs tout départ inhabituel de l'enfant entre 14h et 16h30.
- Aucune réservation ne sera acceptée en dehors des périodes de réservation.

La responsabilité des Accueils de Loisirs des mercredis s'arrête à 18h précises.

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires

Les accueils de loisirs permettent à chaque enfant de s'éveiller, découvrir, apprendre en s'amusant à travers un projet pédagogique défini par les services de la Ville de Tournefeuille. 3 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont ouverts et répartis sur 2 sites :

- **ALSH du Moulin à Vent** maternel accueillant les enfants de petite et moyenne section,
- **ALSH du Château maternel** accueillant les enfants de grande section,
- **ALSH du Château élémentaire** accueillant les enfants du CP au CM2.

Ponctuellement, les lieux d'accueil pourront changer. Une information sera transmise via le portail citoyens.

Horaires d'ouverture (ALSH)

- En journée (avec repas) : **de 7h30 à 18h,**
- En 1/2 journée (sans repas) : **de 7h30 à 12h et/ou de 13h15 à 18h.**

Accueil journée :

- **Matin :** arrivée **entre 7h30 et 9h30.**
- **Soir :** départ **entre 16h30 et 18h.**

Accueil 1/2 journée :

- **Matin :** arrivée **entre 7h30 et 9h30** - départ **entre 11h30 et 12h,**
- **Après-midi :** arrivée **entre 13h15 et 14h** - départ **entre 16h30 et 18h.**

Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux familles :

- De respecter les plages horaires fixées pour l'arrivée et le départ de l'enfant (7h30/9h30 - 16h30/18h),
- D'accéder aux ALSH par les entrées prévues à cet effet,
- D'accompagner les enfants de maternelle,
- Le matin et le soir, de signaler l'arrivée et le départ de leur enfant auprès des personnes de l'accueil chargées d'enregistrer sa présence,
- Pour tout changement en cours d'année (personnes autorisées à venir récupérer l'enfant, n° de téléphone...); les parents doivent impérativement transmettre ces informations au mail suivant : annulationsh@mairie-tournefeuille.fr

La responsabilité des Accueils de Loisirs des vacances s'arrête à 18h précises.

Les modalités d'inscription et de réservation

Dossier Unique d'Inscription (DUI)

Avant chaque rentrée scolaire, les parents sont tenus de compléter et transmettre le Dossier Unique d'Inscription ou la fiche de Réactualisation permettant l'accès aux différentes activités proposées par le Service Enfance-Jeunesse.

Toute modification des informations portées sur le DUI doit être signalée par écrit aux directeurs des ALAE et des ALSH.

Conditions d'accueil

Les Accueils de Loisirs des vacances s'adressent à tous les enfants **âgés de 3 ans révolus** jusqu'au CM2, scolarisés et/ou domiciliés sur la commune de Tournefeuille.

Les parents doivent effectuer l'inscription pour l'année scolaire en cours **ainsi que la réservation des périodes souhaitées.**

Pour les enfants de moins de 3 ans, une dérogation peut être accordée, à condition que :

- L'enfant soit scolarisé,
- Les parents travaillent (présentation d'un justificatif d'emploi),
- L'enfant soit âgé à minima de 2 ans et 9 mois révolus.

La demande de dérogation doit être transmise au site administratif du service enfance jeunesse

Réservations

Les réservations s'effectuent en ligne, via le Portail Citoyens (identifiants de connexion envoyés par le **Guichet Familles** à réception des DUI).

Pour les Accueils de Loisirs des mercredis après-midi :

- Un courriel indiquant l'ouverture des réservations est envoyé aux familles avant chaque rentrée scolaire.
- Les réservations via le Portail Citoyens sont ouvertes toute l'année scolaire. **Elles doivent être effectuées au plus tard le mercredi précédent** la réservation. Aucune réservation ne sera possible passé ce délai

Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des vacances :

- Un courriel est envoyé aux familles avant chaque période de vacances, **indiquant les dates d'ouverture et de clôture des réservations** ainsi que les sites d'accueil.
- Les réservations **se font à la semaine**, en journée avec repas (de 7h30 à 18h) ou en 1/2 journée sans repas (de 7h30 à 12h et/ou de 13h15 à 18h).
 - 3 jours de présence au minimum (en journée et ½ journée), par semaine, devront être réservés

ATTENTION :

À partir du 1er janvier 2024, les réservations des petites vacances seront clôturées 15 jours avant la période de vacance concernée et pour les vacances d'été trois semaines avant le début des vacances. Toute période réservée sera facturée au tarif en vigueur.

Les modifications ou annulations

Les modifications ou annulations s'effectuent en ligne, via le Portail Citoyens (identifiants de connexion envoyés par le **Guichet Familles** à réception des DUI).

Pour les Accueils de Loisirs des mercredis après-midi :

- Les modifications ou annulations doivent être effectuées **au plus tard le mercredi précédent la réservation**.
- L'annulation de la réservation hors délai doit **obligatoirement** faire l'objet d'un écrit par mail annulationals@mairie-tournefeuille.fr au plus tard le mercredi réservé avant 11h. **En l'absence de cet écrit, l'enfant sera accueilli à l'Accueil de Loisirs.**

Pour les ALSH des vacances :

- Les modifications ou annulations doivent être effectuées **au plus tard 7 jours avant le 1^{er} jour de la période concernée**

ATTENTION : les annulations hors délai sont facturées, sauf sur présentation d'un **justificatif médical remis au plus tard dans les 8 jours** qui suivent l'absence de l'enfant.

Informations complémentaires :

- Pour des raisons de sécurité et d'organisation, seuls les enfants dont les parents auront effectué une réservation dans les délais pourront être pris en charge.
- Aucune réservation, modification ou annulation n'est prise en compte par téléphone.

Les journées « découverte » (JD) et les bivouacs

En complément des ALSH, la Ville de Tournefeuille propose, pour favoriser le plein épanouissement de chaque enfant, deux formules de loisirs aux enfants pendant les vacances :

- **Les Journées « Découverte » (JD) :** stages de 2 jours sans hébergement s'adressant aux **enfants âgés de 4 à 11 ans**. Les JD ont pour objectifs l'initiation et la découverte dans les domaines de l'environnement, la culture, le sport, la cuisine, les sciences...
- **Les bivouacs :** chaque été, des bivouacs de 2 à 3 jours avec hébergement, organisés sur la Base de Loisirs de la Ramée, accueillent les **enfants âgés de 4 à 11 ans**. Cette formule, idéale pour un « premier départ » de la maison, permet aux enfants de découvrir les nuits sous tente, la vie en collectivité et leur donne accès à de nombreuses animations et veillées.

Conditions d'accueil

Les Journées « Découverte » et bivouacs s'adressent à tous les enfants âgés de 4 à 11 ans :

- Scolarisés à Tournefeuille ou dont l'un des parents/responsable légal de l'enfant habite à Tournefeuille.
- Dont les parents auront préalablement déposé le Dossier Unique d'Inscription ou sa réactualisation pour l'année en cours.

Les réservations aux activités

Les réservations s'effectuent en ligne, via le Portail Citoyens (identifiants de connexion envoyés par le **Guichet Familles** à réception des DUI).

Un courriel est envoyé aux familles avant chaque période de vacances concernée, indiquant :

- La programmation des activités,
- La date et l'heure d'ouverture des réservations.

Date limite de réservation sur le Portail Citoyens : **2 jours ouvrés* avant le début de l'activité.**

** Jours de la semaine en excluant les samedis, dimanches et jours fériés.*

L'enfant est inscrit à l'activité : les parents doivent télécharger sur le site de la Ville de Tournefeuille ou sur le Portail Citoyens les documents contenant les informations pour le bon déroulement de l'activité (dates, horaires, lieux, trousseau...).

Pour les JD et bivouac, chaque enfant pourra être inscrit à une seule JD et un bivouac par période de vacances.

Conditions d'annulations

Les annulations se font uniquement par courriel en envoyant un message (nom et prénom de l'enfant, nom et dates de l'activité) à l'adresse suivante :

annulation-sejours-jd@mairie-tournefeuille.fr

L'annulation ne peut se faire que sur présentation d'un justificatif médical dans un délai de 8 jours suivant l'absence de l'enfant

ATTENTION : toute participation à un bivouac ou Journées « découverte » commencée et interrompue ne pourra être remboursée.

L'accueil de loisirs Jeunes des mercredis après-midi (le Quai)

S'épanouir et s'ouvrir au monde. En lien avec les services de la Ville de Tournefeuille et les partenaires associatifs locaux, l'équipe d'animation du Quai accompagne les jeunes dans la construction de projets.

Conditions d'accueil

L'Accueil de Loisirs des mercredis après-midi s'adresse aux collégiens (6ième et 5ième) scolarisés et/ ou domiciliés sur la commune de Tournefeuille et dont les parents ont retourné le Dossier Unique d'Inscription (ou sa réactualisation).

Les horaires d'ouverture

Tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 12h à 18h (avec repas) ou de 14h à 18h (sans repas).

À leurs sorties des collèges, les mercredis où les établissements sont ouverts seuls les jeunes dont les parents auront rempli les formalités d'inscription et **de réservation** pour l'Accueil de Loisirs des mercredis après-midi seront pris en charge par l'équipe d'animation et transférés en bus au Quai (à 12h10 pour le collège Léonard de Vinci, 12h30 pour le collège Pierre Labitrie, 12h10 pour le collège Guilhermy). Ces horaires sont donnés à titre indicatif

- Pour les parents qui effectuent une réservation sur une 1/2 journée sans repas : arrivée du jeune entre 14h et 14h30.
- Départ des jeunes : de 16h30 à 18h.

Les jeunes sont tenus de signaler leur arrivée et départ.

Les parents doivent notifier par écrit à l'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs du Quai tout départ inhabituel de la structure par mail : annulation-jeunesse@mairie-tournefeuille.fr

La responsabilité des Accueils de Loisirs s'arrête à 18h précises.

L'accueil de loisirs Jeunes sans hébergement (le Quai)

Conditions d'accueil

L'Accueil de Loisirs des vacances scolaires s'adresse aux collégiens (6ième et 5ième) scolarisés et/ ou domiciliés sur la commune de Tournefeuille et dont les parents ont retourné le Dossier Unique d'Inscription (ou sa réactualisation).

Horaires d'ouverture

- **En journée (avec repas)** : de 8h à 18h
- **En ½ journée (sans repas)** : de 8h à 12h et de 14h à 18h

Accueil journée :

Matin : arrivée entre 8h et 9h30. Les jeunes doivent être présents avant 9h30

Soir : départ entre 16h30 et 18h

Accueil ½ journée :

Matin : arrivée entre 8h et 9h30 et départ à 12h.

Après-midi : arrivée entre 14h et 14h30 et départ entre 16h30 et 18h

La responsabilité des Accueils de Loisirs s'arrête à 18h précises.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux collégiens et à leurs familles :

- De respecter les plages horaires fixées pour l'arrivée et le départ du jeune (8h/9h30 - 16h30/18h).
- De signaler l'arrivée et le départ du jeune auprès des personnes de l'accueil chargées d'enregistrer sa présence.

Les modalités d'inscription et de réservation au « Quai » (mercredis et vacances)

Dossier Unique d'Inscription (DUI)

Avant chaque rentrée scolaire, les parents sont tenus de compléter et transmettre le Dossier Unique d'Inscription ou la fiche de réactualisation permettant l'accès aux différentes activités proposées par le Service Enfance-Jeunesse.

Pour tout changement en cours d'année (personnes autorisées à venir récupérer le jeune, n° de téléphone, PAI...), les parents doivent impérativement transmettre ces informations par écrit au Service Enfance-Jeunesse (Accueil de Loisirs du Château) au mail suivant : accueilenfance-jeunesse-tournefeuille.lecgs.org

Réservations

Les réservations s'effectuent en ligne, via le Portail Citoyens (identifiants de connexion envoyés par le **Guichet Familles** à réception du DUI).

Pour les Accueils de Loisirs des mercredis après-midi :

- Un courriel signalant l'ouverture des réservations est envoyé aux familles avant chaque rentrée scolaire.
- Les réservations se font via le Portail Citoyens. Un courriel sera adressé aux familles pour pouvoir s'inscrire. Les réservations se font de période de vacances à période de vacances.
- Les réservations doivent être effectuées **au plus tard le mercredi précédent la réservation**.

Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des vacances :

- Un courriel est envoyé aux familles avant chaque période de vacances, **indiquant les dates d'ouverture et de clôture des réservations**.
- Les réservations se font à la semaine, en journée avec repas (de 8h à 18h) ou en 1/2 journée sans repas (8h-12h et/ou 14h-18h).
 - 3 jours de présence au minimum (en journée et ½ journée), par semaine, devront être réservés

Modifications ou annulations

Les modifications ou annulations s'effectuent en ligne, via le Portail Citoyens (identifiants de connexion envoyés par le **Guichet Familles** à réception du DUI). Elles peuvent également s'effectuer :

- Par courriel, en envoyant un message à l'adresse suivante : annulation-jeunesse@mairie-tournefeuille.fr

Pour les Accueils de Loisirs des mercredis après-midi :

- Les modifications ou annulations doivent être effectuées au plus tard **le mercredi précédent la réservation** sur le portail citoyens

- Afin de décharger l'Accueil de Loisirs du Quai de toute responsabilité, l'annulation de la réservation hors délai doit **obligatoirement** faire l'objet d'un écrit (mail, courrier...) au plus tard le mercredi réservé avant 11h. En l'absence de cet écrit, le jeune sera emmené au Quai.

Pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances :

- Les modifications ou annulations doivent être effectuées au plus tard **7 jours avant Le premier jour de la période concernée**

ATTENTION : les annulations hors délai seront facturées sauf sur présentation d'un justificatif médical remis **dans un délai de 8 jours** suivant l'absence du jeune.

Informations complémentaires :

- Pour des raisons de sécurité et d'organisation, seuls les jeunes dont les parents auront effectué une réservation dans les délais pourront être pris en charge.
- Aucune réservation, modification ou annulation ne sera prise en compte par téléphone.

L'accueil de loisirs Jeunes des mercredis après-midi (L'Archipel)

La Ville de Tournefeuille propose depuis 2019 aux adolescents à partir de la 4ème un tiers-lieu éducatif qui se veut un lieu d'expression, d'information et d'accompagnement de projets ou d'initiatives des jeunes.

Conditions d'accueil

L'Accueil de Loisirs des mercredis après-midi s'adresse aux jeunes à partir de la 4ème scolarisés et/ ou domiciliés sur la commune de Tournefeuille

Les horaires d'ouverture

Tous les mercredis hors vacances scolaires de 13h30 à 18h

Réservations

Les réservations s'effectuent en ligne, via le **Portail Citoyens** (identifiants de connexion envoyés par le **Guichet Familles** à réception du DUI).

Pour les Accueils de Loisirs des mercredis après-midi :

- Un courriel signalant l'ouverture des réservations est envoyé aux familles avant chaque rentrée scolaire.
- Les réservations se font via le Portail Citoyens. Un courriel sera adressé aux familles pour pouvoir s'inscrire. Les réservations se font de période de vacances à période de vacances.
- Les réservations doivent être effectuées **au plus tard le mercredi précédent la réservation.**

Modifications ou annulations

Les modifications ou annulations s'effectuent en ligne, via le **Portail Citoyens** (identifiants de connexion envoyés par le **Guichet Familles** à réception du DUI). Elles peuvent également s'effectuer :

- Par courriel, en envoyant un message à l'adresse suivante : annulation-jeunesse@mairie-tournefeuille.fr

Pour les Accueils de Loisirs des mercredis après-midi :

- Les modifications ou annulations doivent être effectuées au plus tard **le mercredi précédent la réservation** sur le portail citoyen

La responsabilité des Accueils de Loisirs s'arrête à 18h précises.

Informations complémentaires :

- Pour des raisons de sécurité et d'organisation, seuls les jeunes dont les parents auront effectué une réservation dans les délais pourront être pris en charge.
- Aucune réservation, modification ou annulation ne sera prise en compte par téléphone.

L'accueil de loisirs Jeunes sans hébergement (l'Archipel)

Horaires d'ouverture

- **Du lundi au jeudi en ½ journée :** de 13h30 à 18h
- **Le vendredi en journée:** de 9h à 18h, **ou en ½ journée :** de 13h30 à 18h

La responsabilité de l'accueil de Loisirs s'arrête à 18h précises.

Conditions d'accueil

L'Accueil de Loisirs des vacances scolaires s'adresse aux jeunes à partir de la 4ème scolarisés et/ ou domiciliés sur la commune de Tournefeuille

Réservations

Les réservations s'effectuent en ligne, via le **Portail Citoyens** (identifiants de connexion envoyés par le **Guichet Familles** à réception du DUI).

Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des vacances :

- Un courriel est envoyé aux familles avant chaque période de vacances, **indiquant les dates d'ouverture et de clôture des réservations.**
- Les réservations se font à la semaine, en journée avec repas (de 8h à 18h) ou en 1/2 journée sans repas (8h-12h et/ou 14h-18h).
 - 3 jours de présence au minimum (en journée et ½ journée), par semaine, devront être réservés

Modifications ou annulations

Les modifications ou annulations s'effectuent en ligne, via le **Portail Citoyens** (identifiants de connexion envoyés par le **Guichet Familles** à réception du DUI). Elles peuvent également s'effectuer :

- Par courriel, en envoyant un message à l'adresse suivante : annulation-jeunesse@mairie-tournefeuille.fr

Pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances :

- Les modifications ou annulations doivent être effectuées au plus tard **7 jours avant Le premier jour de la période concernée**

ATTENTION : les annulations hors délai seront facturées sauf sur présentation d'un justificatif médical remis **dans un délai de 8 jours** suivant l'absence du jeune.

Informations complémentaires :

- Pour des raisons de sécurité et d'organisation, seuls les jeunes dont les parents auront effectué une réservation dans les délais pourront être pris en charge.
- Aucune réservation, modification ou annulation ne sera prise en compte par téléphone.

L'Archipel, tiers-lieu éducatif

Jours et horaires d'ouverture

En période scolaire : des ouvertures au public du mardi au vendredi de 14h à 20h30 et les samedis de 10h à 19h.

En période de vacances scolaires : des ouvertures au public du lundi au vendredi de 13h30 à 18h.

Accès au café associatif

L'accès au café associatif est soumis à adhésion annuelle de l'Archipel et dépend de l'association AJI qui en fixe les modalités.

Info Jeunes Tournefeuille

L'Archipel bénéficie d'un label « Information Jeunesse ». Celui-ci permet aux jeunes un accès gratuit et qui garantit leur anonymat s'ils le souhaitent.

Les horaires d'ouverture de l'Info Jeunes Tournefeuille :

En période scolaire : des permanences et sur rdv en présentiel ou en distanciel du mardi au samedi de 14h à 18h et les jeudis et vendredis de 10h à 12h

En période de vacances scolaires : des permanences et sur rdv en présentiel ou en distanciel du lundi au vendredi de 14h à 18h

Les chantiers pour les jeunes

Il s'agit d'un mode de vacances actives où **les jeunes de 11 à 17 ans** s'inscrivent dans un projet d'engagement prenant effet lors de la signature d'un contrat entre le jeune et le référent du projet.

Selon la nature du chantier, les modalités peuvent être amenées à varier et sont alors précisées dans ce contrat.

L'investissement des jeunes en tant que bénévoles leur permet de bénéficier d'une contrepartie financière donnant accès à du loisir (sorties, séjours, jeux...).

Utilisation des ressources de l'Archipel

Les usagers doivent prendre soin du local et des ressources mis à leur disposition, signaler tout dysfonctionnement.

Les usagers seront tenus pour responsables de toute dégradation accidentelle d'un équipement de l'Archipel

Afin d'utiliser les ressources de l'Archipel, chaque usager devra être accompagné d'un animateur de la structure.

Règles de vie collective

Au sein de l'Archipel, les équipes travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant entre autres des règles de vie collective à partager et respecter, avec et par l'ensemble des usagers.

En cas de non-respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par le/la Responsable de l'Archipel pouvant aller d'un rappel aux règles de vie collective, jusqu'au renvoi de la structure, avec un contact pris au préalable avec les parents ou le/la responsable légal de l'utilisateur, et la ville de Tournefeuille.

Infos pratiques & contacts

Service Enfance-Jeunesse

ALSH du château
31170 TOURNEFEUILLE

Accueil administratif

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h
et le mercredi, de 7h30 à 18h

Coordonnées téléphoniques

Secrétariat Enfance/Jeunesse : 05 62 13 21 80

Les différentes structures

ALAE maternels + mercredis après-midi

Château : 06 60 47 80 52
Georges Lapierre : 06 60 47 74 07
Petit Chêne : 06 60 47 23 22
Moulin à Vent : 06 60 47 46 35
Crayons de couleur : 06 60 47 55 16
Mirabeau : 06 60 47 38 75
Petit Train : 06 60 47 67 86

ALAE élémentaires + mercredis après-midi

Château : 06 60 47 53 06
Georges Lapierre : 06 60 47 23 48
Moulin à Vent : 06 60 47 71 55
Pablo Picasso : 06 60 47 53 89
Mirabeau : 06 60 47 75 77
Petit Train : 06 60 47 82 95

Accueils de loisirs sans hébergement des vacances

Château élémentaire et maternelle : 05 62 13 21 90 / 91
Moulin à Vent maternelle : 05 62 13 21 58

Structures Jeunesse

Le Quai : 05 34 52 89 91
L'Archipel : 05 62 48 84 10

LE&C Grand Sud • Siège interrégional

7, rue Paul Mesplé • 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 • Télécopie : 05 62 87 43 44
www.lecgs.org • contact@lecgs.org